



ACOTRO
ASSOCIATION OF CANADIAN OCCUPATIONAL
THERAPY REGULATORY ORGANIZATIONS



ACORE
ASSOCIATION CANADIENNE DES ORGANISMES
DE RÉGLEMENTATION EN ERGOTHÉRAPIE

RAPPORT ANNUEL 2025

**Association canadienne des organismes
de réglementation en ergothérapie**

20, rue Bay, suite 900, C. P. 78
Toronto, ON, M5J 2N8

T. 1.844.700.5800

T. 416.681.1000

info@acotro.org

www.acotro-acore.org

TABLE DES MATIÈRES

3 RECONNAISSANCE TERRITORIALE

4 MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE

5 QUI NOUS SOMMES

6 HISTORIQUE, VISION, MISSION, VALEURS

7 GOUVERNANCE, MEMBRES DE L'ACORE 2025, PERSONNEL ET CONTRACTUELS

8 ACTIVITÉS EN 2025 :

- 9
 - Initiatives du plan stratégique
 - Gouvernance
 - Uniformité du cadre de réintégration
 - Surveillance de l'examen national
 - 11
 - Présentations et consultations
 - Mobilité de la main-d'œuvre
 - 12
 - Protocole d'entente sur la pratique à distance interjuridictionnelle
 - Révision de la gouvernance de l'agrément
 - Code de déontologie
 - Compétence, qualité et pratique
 - 13
 - SEES : Système d'évaluation de l'équivalence substantielle
 - 16
 - Le SEES fait l'objet d'une modernisation
 - Vérité et réconciliation
 - 17
 - Occupational Therapy Canada
 - Institut canadien d'information sur la santé
 - Équité et responsabilité sociale
-

19 CONTACTS

RECONNAISSANCE TERRITORIALE

L'Association canadienne des organismes de réglementation en ergothérapie (ACORE) reconnaît respectueusement que son personnel, ses membres provinciaux et son conseil d'administration vivent, travaillent et se divertissent sur les terres ancestrales de nombreux peuples autochtones.

Le bureau de l'ACORE, situé dans ce qui est aujourd'hui connu sous le nom de Toronto, est établi sur le territoire traditionnel de nombreuses nations autochtones, notamment les Mississaugas de Credit, les Anishnabeg, les Chippewa, les Haudenosaunee, et les Wendat. Ce territoire est aujourd'hui le lieu de résidence de nombreux représentants des Premières Nations, des Inuits et des Métis. Toronto est visée par le Traité no 13 signé avec les Mississaugas de Credit, et par les Traités Williams signés avec plusieurs Premières Nations mississaugas et chippewas.

L'ACORE reconnaît et honore les Premières Nations, les Inuits et les Métis comme les gardiens traditionnels des terres, et nous nous rappelons qu'il nous incombe de rendre compte de nos actions pour établir des relations plus équitables, plus inclusives et plus respectueuses avec tous ceux qui vivent ici. C'est avec humilité que nous réfléchissons à la terre sur laquelle nous pouvons continuer à nous réunir et à nous rencontrer, et que nous l'apprécions.





MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE

Alors que nous dressons le bilan de l'année écoulée, je suis fière des progrès significatifs réalisés par l'ACORE dans le renforcement de l'excellence réglementaire, l'approfondissement de la collaboration et la protection du public partout au Canada. Nos efforts collectifs ne cessent de démontrer l'importance d'une coopération à l'échelle nationale pour assurer une pratique de l'ergothérapie sécuritaire, compétente et éthique.

Tout au long de l'année, l'ACORE est demeurée résolument engagée à renforcer l'harmonisation réglementaire entre les différentes juridictions, particulièrement dans les domaines où l'évolution des milieux de pratique exige des réponses réfléchies et concertées. Nos efforts continus visant à soutenir la pratique interjuridictionnelle et la prestation de services à distance témoignent de notre engagement à réduire les obstacles inutiles tout en maintenant des mesures de protection solides pour le public. Ces efforts permettent à la population canadienne d'avoir accès à des services d'ergothérapie quand et où elle en a besoin, sans compromettre la responsabilité ni les normes professionnelles.

Nous avons également poursuivi nos travaux liés à la supervision du programme du Système d'évaluation de l'équivalence substantielle (SEES). La demande soutenue des ergothérapeutes formés à l'étranger (EFE) souhaitant faire évaluer leurs compétences a mis en évidence à la fois l'importance et la complexité de ce travail. Au cours de la dernière année, nous avons entrepris des projets visant à améliorer l'efficacité du programme et à explorer des avenues d'amélioration qui continuent de favoriser l'équité, la transparence et la prise de décisions en temps opportun, tout en maintenant des normes rigoureuses en matière de compétences professionnelles.

Les défis liés aux ressources humaines dans le secteur de la santé persistent partout au pays, et l'ACORE continue de contribuer aux discussions nationales en apportant une perspective réglementaire. Notre partenariat avec l'Institut canadien d'information sur la santé (ICIS), ainsi que nos efforts concertés en matière de partage

de données, favorisent une planification éclairée des effectifs et aident à cerner les tendances, les lacunes et les occasions d'amélioration afin de mieux répondre aux besoins de la population canadienne.

L'équité, la diversité, l'inclusion et la justice demeurent au cœur de notre travail. Cette année, nous avons poursuivi l'intégration de ces principes dans nos activités et nos discussions sur les politiques, conformément aux engagements énoncés dans notre Plan stratégique 2025-2027. Cette approche nous permet de mieux répondre aux besoins en constante évolution des communautés que nous servons.

Rien de tout cela ne serait possible sans le dévouement, l'expertise et l'esprit de collaboration des dirigeants des organismes de réglementation en ergothérapie partout au Canada. Notre engagement collectif à travailler en collaboration assure la cohérence, la qualité et l'intégrité de la réglementation à l'échelle nationale.

Tournés vers l'avenir, je suis certaine que les efforts soutenus de l'ACORE en matière de collaboration, d'innovation et de protection du public contribueront à renforcer davantage la réglementation de l'ergothérapie au Canada. Je remercie toutes les personnes qui consacrent leur temps, leurs connaissances et leur leadership à cet important travail.

Marianne Baird

PRÉSIDENTE, ACORE

**Directrice générale et registraire,
Alberta College of Occupational Therapists**

QUI NOUS SOMMES

L'ACORE est l'organisation nationale qui représente les organismes de réglementation provinciaux en ergothérapie au Canada. Nous travaillons ensemble pour assurer une réglementation de la profession cohérente et de haute qualité d'un océan à l'autre.

Les dix membres provinciaux de l'ACORE réglementent la pratique de l'ergothérapie dans leurs provinces respectives. Ensemble, nous protégeons l'intérêt du public et offrons des conseils aux ergothérapeutes qui souhaitent des renseignements sur la façon de s'inscrire au Canada.

Par l'entremise de l'ACORE, les organismes de réglementation collaborent afin de promouvoir des pratiques réglementaires efficaces, de renforcer la responsabilisation envers le public et d'harmoniser les approches entre les provinces. Cet effort commun renforce notre capacité à répondre à l'évolution des pratiques et des exigences réglementaires en ergothérapie.

Nos priorités sont les suivantes :

- Promouvoir l'excellence réglementaire en ergothérapie
- Élaborer et promouvoir une stratégie nationale visant l'uniformité de la réglementation

- Appuyer la mobilité interprovinciale et internationale des ergothérapeutes
- Favoriser les réseaux et les initiatives de partage des connaissances à l'échelle nationale et internationale

Ces efforts contribuent à simplifier les processus réglementaires et à favoriser des changements positifs dans le domaine de la réglementation.

L'ACORE gère également le processus d'évaluation des EFE qui permet de déterminer dans quelle mesure leurs études et leurs compétences sont substantiellement équivalentes à celles des ergothérapeutes formés au Canada.

Chaque organisme de réglementation provincial nomme un représentant qui siège au conseil d'administration de l'ACORE, ce qui permet à chaque province de contribuer aux discussions et aux décisions nationales en matière de réglementation (voir l'illustration 1).

ILLUSTRATION 1 : Organismes membres de l'ACORE

- College of Health and Care Professionals of BC
- Alberta College of Occupational Therapists
- Saskatchewan College of Occupational Therapists
- College of Occupational Therapists of Manitoba
- Ordre des ergothérapeutes de l'Ontario
- Ordre des ergothérapeutes du Québec
- Association des ergothérapeutes du Nouveau-Brunswick
- Nova Scotia Occupational Therapy Regulator
- Prince Edward Island College of Occupational Therapists
- Newfoundland and Labrador Occupational Therapy Board

HISTORIQUE

L'ACORE a été fondée en 1989 et incorporée en 2011.

VISION

Excellence en matière de leadership collaboratif dans le domaine de la réglementation

MISSION

Nous appuyons la démarche des organismes canadiens de réglementation en ergothérapie visant à promouvoir la protection du public, à renformer la compétence et l'éthique de la pratique de l'ergothérapie tout en reconnaissant les responsabilités provinciales.

VALEURS

L'ACORE adhère aux valeurs suivantes :

RESPONSABILISATION :

- **Responsabilité sociale** : Nous assumons la responsabilité de l'impact social et environnemental de nos actions, et nous nous efforçons de contribuer positivement à la société et de construire des collectivités plus fortes.
- **Réconciliation** : Nous nous engageons à reconnaître l'histoire des préjudices causés aux peuples autochtones et nous travaillons activement à la guérison, à la compréhension et à la mise en place de partenariats significatifs. Nous appuyons les efforts de réconciliation par des actions qui respectent la souveraineté, les cultures et les traditions autochtones.
- **Humilité** : Nous abordons notre travail avec respect et humilité. Nous nous engageons à apprendre des différentes perspectives et à favoriser une culture de respect des expériences vécues.

COLLABORATION :

Nous croyons que la collaboration, le partage des connaissances et le soutien mutuel nous permettent d'accomplir davantage que ce que nous pouvons accomplir individuellement. La collaboration est la clé de l'innovation et de la résolution de problèmes complexes.

RESPECT MUTUEL :

Nous valorisons la dignité et la valeur intrinsèques de chacun. En favorisant un environnement où les opinions, les antécédents et les points de vue divergents sont valorisés, nous bâtissons des relations plus solides et une équipe plus cohésive.

CONFIANCE :

Nous privilégions l'instauration et le maintien de la confiance par la transparence, l'honnêteté et la cohérence de nos actions. La confiance est le pilier de nos relations, tant à l'interne qu'à l'externe, et nous reconnaissons son rôle dans la création d'une culture professionnelle positive et dans la réalisation d'un succès à long terme.

INCLUSION :

Nous nous engageons à créer un environnement où toutes les personnes se sentent valorisées, impliquées et habilitées. Nous embrassons la diversité sous toutes ses formes, sachant qu'elle mène à des idées plus riches, à de meilleures solutions et à un environnement plus équitable.

OUVERTURE À L'APPRENTISSAGE, À LA CROISSANCE ET AU PROGRÈS :

Nous sommes voués à l'apprentissage et au perfectionnement continu, et nous encourageons une culture où la curiosité est nourrie et où la croissance est soutenue. Nous sommes ouverts au changement et nous nous adaptons aux circonstances changeantes en cherchant continuellement à nous améliorer et à progresser de façon novatrice.

GOUVERNANCE

Tous les organismes de réglementation en ergothérapie au Canada sont membres de l'ACORE et participent à ses initiatives. La gouvernance est assurée par un conseil d'administration composé de registraires ou de représentants de chacun des dix organismes de réglementation provinciaux.

MEMBRES DE L'ACORE 2025

PRÉSIDENTE (jusqu'au 6 mai) : **Elinor Larney**
(membre du conseil d'administration jusqu'au 11 juillet)
Registraire et directrice générale, Ordre des ergothérapeutes de l'Ontario

PRÉSIDENTE (après le 6 mai) : **Marianne Baird**
Directrice générale et registraire, Alberta College of Occupational Therapists

VICE-PRÉSIDENTE : **Kim Doyle**
Directrice générale, Newfoundland and Labrador Occupational Therapy Board

TRÉSORIER : **Kevin Wong**
Directeur général et registraire, Nova Scotia Occupational Therapy Regulator

Yannick Chartrand
Secrétaire général et directeur général adjoint, Ordre des ergothérapeutes du Québec

Sherry Just
Directrice générale et registraire, Saskatchewan College of Occupational Therapists

Natalie MacKenzie
Registraire, Association des ergothérapeutes du Nouveau-Brunswick

Colleen MacPherson
Registraire, Prince Edward Island College of Occupational Therapists

Michelle Martin-Strong
Directrice générale, College of Occupational Therapists of Manitoba

Dianne Millette (jusqu'au 17 septembre)
Registraire et directrice générale, College of Health and Care Professionals of BC

Susan Paul (après le 17 septembre)
Conseillère en transformation réglementaire, pratique de la qualité, College of Health and Care Professionals of BC

Gillian Slaughter (après le 17 septembre)
Registraire et directrice générale, Ordre des ergothérapeutes de l'Ontario

Il n'existe aucun organisme de réglementation en ergothérapie au Yukon, au Nunavut et dans les Territoires du Nord-Ouest. Les ergothérapeutes de ces régions peuvent s'inscrire auprès d'un organisme de réglementation dans d'autres provinces.

PERSONNEL ET AGENTS CONTRACTUELS

Susan Domanski, GESTIONNAIRE DU SEES

Vanilda Ferreira, COORDONNATRICE DU SEES

Arianne De Guzman, ASSOCIÉE DU SEES

Rio Fe Umali, ASSOCIÉE DU SEES

Farshad Bagheri, CHARGÉ DE PROJET ET ASSISTANCE INFORMATIQUE

Jill Kovacs, CHARGÉE DE PROJET

ACTIVITÉS EN 2025

Les membres de l'ACORE ont travaillé en collaboration pour relever et surmonter divers défis liés à la réglementation de l'ergothérapie partout au Canada. L'ACORE a également renforcé ses liens avec divers partenaires externes et collaboré avec eux afin de faire progresser leurs objectifs communs et de mener à bien des initiatives conjointes.

ACTIVITÉS EN 2025

Initiatives du plan stratégique

En 2025, les membres de l'ACORE ont complété la première année du Plan stratégique 2025–2027. Ils ont participé activement aux discussions et aux initiatives visant à renforcer l'uniformité des pratiques réglementaires partout au Canada. Les principaux travaux ont porté sur

l'élaboration d'un cadre national du code de déontologie, l'avancement des travaux d'un cadre de réintégration, le soutien à un accord sur un cadre national de normes de pratique, l'amélioration du programme SEES et la poursuite de l'engagement envers la vérité et de la réconciliation.

Gouvernance

En 2025, l'ACORE a actualisé sa vision, sa mission et ses valeurs afin de mieux refléter l'évolution du cadre réglementaire et de clarifier sa raison d'être, ses principes directeurs et ses aspirations collectives.

Les membres de l'ACORE ont tenu à remercier la présidente sortante, Elinor Larney (Ordre des ergothérapeutes de l'Ontario), pour son leadership et sa contribution à l'ACORE, et lui ont souhaité une excellente retraite. Marianne Baird (Alberta College of Occupational Therapists) a été nommée nouvelle présidente de l'ACORE à compter du 6 mai. Les membres ont également remercié Kim Doyle (vice-

présidente) et Kevin Wong (trésorier) pour leur engagement continu et leur leadership, et se sont réjouis de leur volonté de poursuivre leurs fonctions au sein du comité exécutif.

Au cours de la dernière année, le comité de gouvernance a examiné et actualisé plusieurs politiques relatives au SEES, aux communications et la gestion des connaissances, ainsi que les mandats des comités. Le comité a également mis à jour le registre des risques de l'ACORE et mis en œuvre des améliorations visant à accroître l'efficacité organisationnelle.

Uniformité du cadre de réintégration

Le terme « réintégration » désigne le processus permettant d'évaluer la compétence d'une personne à reprendre la pratique de la profession après une période d'absence. Reconnaissant de la nécessité d'une plus grande harmonisation entre les provinces, les membres de l'ACORE ont examiné les programmes de réintégration existants et se sont engagés à élaborer un cadre uniforme. Ce cadre vise à harmoniser les exigences fondamentales des organismes de réglementation tout en s'intégrant

harmonieusement aux autres initiatives réglementaires de l'ACORE. Il offre aux demandeurs un processus clair et transparent et comprend un volet d'évaluation permettant de déterminer leur aptitude à reprendre l'exercice de leur profession. Des organismes de réglementation provinciaux en ergothérapie mettent actuellement à l'essai ce cadre et les ressources connexes. Le cadre est disponible pour être mis en œuvre par l'ensemble des membres de l'ACORE.

Surveillance de l'examen national

L'une des principales responsabilités de la réglementation en l'ergothérapie consiste à établir et à maintenir les exigences d'accès à la profession, notamment en approuvant un examen permettant d'évaluer les compétences requises pour exercer à titre d'ergothérapeute débutant. L'Examen national d'attestation en ergothérapie (ENAE), administré par l'Association canadienne des ergothérapeutes (ACE), est l'examen

approuvé à cette fin et constitue une exigence d'inscription dans neuf des dix provinces canadiennes.

Afin de faciliter la supervision du processus d'examen, les organismes provinciaux de réglementation en ergothérapie et l'ACE ont créé, en 2017, le comité de surveillance de l'examen. Ce comité est chargé d'examiner les politiques liées à l'administration de l'ENAE et de

Suite à la page 10

ACTIVITÉS EN 2025 (SUITE)

formuler des recommandations à leur sujet. Il fournit également des conseils d'ordre réglementaire au comité de l'examen d'attestation, responsable de l'élaboration, de l'administration et de la validation de l'examen ainsi que de la production du matériel connexe.

Le comité de surveillance de l'examen est composé du registraire (directeur général ou premier dirigeant) de chacun des organismes provinciaux de réglementation en ergothérapie, ainsi que du président du comité de l'examen d'attestation ou de son représentant. Les membres sans droit de vote comprennent une personne nommée par le conseil d'administration de l'ACE, le chef de la direction de l'ACE ou son délégué (par exemple, le directeur des normes), ainsi que l'agent des services d'examen et d'agrément de l'ACE. Le comité est présidé par un représentant de l'un des organismes de réglementation provinciaux membres de l'ACORE. De plus, un représentant de l'ACORE assiste aux réunions d'affaires du comité de l'examen d'attestation afin de s'assurer que les perspectives réglementaires soient prises en considération dans les principales décisions administratives.

En 2025, le comité de surveillance de l'examen s'est réuni

à quatre reprises par téléconférence afin de s'acquitter de son mandat. L'ENAE a continué d'être offert selon un modèle hybride, permettant aux demandeurs de choisir entre la passation de l'examen dans un centre d'examen ou sous surveillance à distance en direct. L'ACE a administré l'examen à trois reprises au cours de l'année.

Le groupe de travail sur le plan directeur de l'examen a élaboré un nouveau plan directeur qui structure le contenu de l'examen en fonction du *Référentiel de compétences pour les ergothérapeutes au Canada* (2021, 2024). Les travaux se sont également poursuivis en vue de l'élaboration de nouvelles questions d'examen et de ressources reflétant les compétences actualisées. Le nouveau plan directeur devrait être mis en œuvre lors de la session de l'ENAE prévue en septembre 2026.

Les organismes membres de l'ACORE reçoivent des rapports d'examen détaillés afin de s'acquitter de leurs responsabilités en matière de surveillance réglementaire. Ces rapports leur permettent d'assurer une surveillance efficace des fournisseurs de services tiers, y compris l'ACE, en ce qui concerne la gestion des examens et l'assurance de la qualité.



ACTIVITÉS EN 2025 (SUITE)



Présentations et consultations

7 FÉVRIER

Les membres de l'ACORE ont participé à un groupe de discussion organisé par l'ICIS portant sur les données relatives au personnel de santé et la portée de la pratique en ergothérapie.

20 FÉVRIER

Lors d'une réunion du conseil d'administration de l'ACORE, Kim Woodland, directrice des programmes à l'Ordre des ergothérapeutes de l'Ontario, a présenté les statistiques de l'ICIS pour 2023 portant sur les ergothérapeutes au Canada.

20 FÉVRIER

Sandra Carter, responsable des pratiques, et Diane Tse, conseillère en pratiques, toutes deux membres de l'Ordre des ergothérapeutes de l'Ontario, ont présenté au conseil d'administration de l'ACORE un exposé sur l'intelligence artificielle (IA) et l'ergothérapie. Elles ont également présenté des informations sur les travaux de recherche et de développement menés par l'Ordre des ergothérapeutes de l'Ontario en vue de l'élaboration d'un document d'orientation sur l'IA dans la pratique.

8 MAI

Des membres de l'ACORE ont présenté une séance intitulée « Drawing the Line: Navigating Professional Boundaries in Occupational Therapy » lors du Congrès de l'ACE.

17 SEPTEMBRE

Dans le cadre d'une réunion du conseil d'administration de l'ACORE, Kim Woodland, directrice des programmes

à l'Ordre des ergothérapeutes de l'Ontario, a présenté un exposé sur l'application d'une approche fondée sur les risques et les compétences à la réintégration dans la pratique de l'ergothérapie.

18 SEPTEMBRE

Les membres de l'ACORE, ainsi que des représentants d'autres professions de la santé, ont participé à une session virtuelle interactive organisée par l'ICIS à l'intention des fournisseurs de données sur la main-d'œuvre en santé. Cette séance a permis de mieux comprendre l'utilisation des données sur la main-d'œuvre en santé ainsi que leur incidence sur les systèmes de santé. Les participants ont également pu échanger avec d'autres fournisseurs de données pour partager leurs points de vue, poser des questions et formuler leurs commentaires.

25 SEPTEMBRE

La présidente de l'ACORE, Marianne Baird, a présenté une séance virtuelle sur le SEES et les statistiques associées à l'intention des membres de l'ACORE ainsi que des représentants des organismes suivants : l'Association canadienne des programmes universitaires en ergothérapie, l'ACE et l'Alliance des associations professionnelles canadiennes d'ergothérapie.

4 DÉCEMBRE

La présidente de l'ACORE, Marianne Baird, a présenté une séance virtuelle aux présidents des organismes de réglementation provinciaux, leur offrant un aperçu des principales initiatives et activités de l'ACORE.

Mobilité de la main-d'œuvre

Les membres de l'ACORE ont conclu l'*Entente sur les mesures de soutien à la mobilité de la main-d'œuvre* afin de satisfaire aux exigences de l'Accord de libre-échange du Canada. Cette entente précise les conditions selon lesquelles un ergothérapeute autorisé à exercer dans une province peut obtenir un permis d'exercice dans une

autre province. En 2025, l'ACORE a examiné et révisé les modèles de formulaires utilisés par les organismes de réglementation provinciaux en ergothérapie pour concrétiser la mobilité de la main-d'œuvre dans le cadre cette entente.

ACTIVITÉS EN 2025 (SUITE)

Protocole d'entente sur la pratique à distance interjuridictionnelle

En 2025, l'ACORE a poursuivi l'avancement de ses travaux sur la pratique à distance interjuridictionnelle en maintenant le dialogue et la collaboration entre ses membres. Le *Protocole d'entente sur la pratique à distance interjuridictionnelle de l'ergothérapie*, finalisé en 2024, a été entièrement signé en 2025, la dernière signature ayant été apposée après celle des autres membres l'année précédente.

Le protocole d'entente décrit les enjeux réglementaires et les responsabilités clés lorsque des clients situés

dans une province reçoivent des services à distance d'un ergothérapeute autorisé à exercer dans une autre province. Reconnaisant que les exigences d'inscription varient d'une province à l'autre, le protocole met en évidence les principales différences et précise les exigences réglementaires afin de favoriser la conformité et d'assurer l'harmonisation des pratiques de prestation de services à distance entre les provinces.

Révision de la gouvernance de l'agrément

En 2025, l'ACORE a poursuivi sa participation aux travaux du comité directeur sur la gouvernance de l'agrément de l'ergothérapie. Composé de représentants de l'ACORE, de l'ACE et de l'Association canadienne des programmes universitaires en ergothérapie, ce comité a travaillé

de façon collaborative afin d'examiner et de proposer des options pour un futur modèle de gouvernance de l'agrément des programmes d'accès à la pratique en ergothérapie au Canada.

Code de déontologie

En 2025, les membres de l'ACORE ont travaillé de concert à l'élaboration et à la finalisation d'un modèle de code de déontologie. Cette initiative a été lancée par l'ACORE afin de proposer un document de base pouvant être adapté par les organismes de réglementation provinciaux en ergothérapie selon leurs contextes réglementaires respectifs et adopté au besoin. Ce modèle vise à favoriser

une plus grande uniformité des normes éthiques entre les provinces et les territoires, tout en offrant une certaine souplesse pour tenir compte des réalités régionales. L'ACORE a transmis le code de déontologie aux organismes de réglementation provinciaux qui pourront l'adapter davantage et le mettre en œuvre.

Compétence, qualité et pratique

En 2025, les membres de l'ACORE ont poursuivi leur collaboration au sein du groupe de travail sur les compétences, la qualité et la pratique, qui sert de forum d'échange de ressources, de points de vue et de stratégies visant à renforcer les programmes de compétence continue et d'assurance de la qualité dans l'ensemble des provinces et des territoires. Cette collaboration reflète un engagement commun envers l'apprentissage collectif et

la modernisation des pratiques réglementaires, tout en assurant l'alignement avec le *Référentiel de compétences pour les ergothérapeutes au Canada* ainsi qu'avec les meilleures pratiques émergentes. Au cours de l'année, ce groupe a exploré des possibilités de collaboration pour l'élaboration de normes de pratique pouvant être adaptées et adoptées par les organismes de réglementation provinciaux en ergothérapie.

ACTIVITÉS EN 2025 (SUITE)

SEES : Système d'évaluation de l'équivalence substantielle

Le SEES est la première étape du processus d'évaluation pour tous les EFE souhaitant s'inscrire à la profession partout au Canada, à l'exception du Québec.¹ Géré par l'ACORE et utilisé par neuf des dix organismes de réglementation provinciaux en ergothérapie, le SEES permet de déterminer si un demandeur satisfait au critère d'équivalence substantielle et, à ce titre, s'il est admissible à l'inscription dans la province concernée. Il évalue dans quelle mesure les études et les compétences d'un EFE sont substantiellement équivalentes à celles des ergothérapeutes formés au Canada. Le SEES comprend plusieurs composantes visant la reconnaissance des qualifications et la vérification des compétences :

- Évaluation des diplômes
- Évaluation de la compétence linguistique
- Évaluation des titres de compétence associés à la profession
- Évaluation des connaissances sur la jurisprudence
- Évaluation de la compétence (EC)

Le SEES est financé par les frais des demandeurs. Relevant du conseil d'administration de l'ACORE, le comité de surveillance du SEES est chargé de la gestion du programme.

FAITS SAILLANTS DU PROGRAMME POUR 2025

En 2025, le nombre de demandes présentées par des EFE a atteint 181, comparativement à 177 en 2024, dépassant ainsi les prévisions du programme, qui étaient de 40 demandes par trimestre et de 160 demandes pour l'année.

Évaluation de la compétence (EC) à distance

La pandémie de COVID-19 a eu une incidence importante sur les activités du SEES. À la suite de la décision prise mi-mars 2020 d'annuler toutes les évaluations de la compétence (EC) prévues, lesquelles constituaient alors le seul volet du programme nécessitant une présence en personne, l'ACORE a mis en œuvre un plan d'urgence. Alors que la pandémie progressait, il est devenu évident qu'un retour aux évaluations en personne ne serait pas possible. L'évaluation de la compétence a donc migré vers un format à distance, dont le lancement a eu lieu le 16

novembre 2020. Cette approche est désormais permanente et permet aux demandeurs de réaliser leur évaluation de la compétence, ainsi que l'ensemble du programme SEES, depuis n'importe quel endroit dans le monde. Cela a contribué à réduire plusieurs obstacles auxquels font face les EFE, notamment les frais de déplacement et la nécessité d'obtenir un visa pour se rendre au Canada dans le but de participer à l'EC. L'année dernière, 27 pour cent des EFE inscrits au programme résidaient à l'extérieur du Canada.

Formation *Critical Thinking, Clinical Reasoning and Application in Canadian Occupational Therapy*

En juin 2022, l'Université McMaster a mis fin à son programme de préparation à la pratique de l'ergothérapie qui offrait des cours aux EFE devant combler certaines lacunes afin d'obtenir une équivalence substantielle. En réponse, l'ACORE a collaboré avec le département d'ergothérapie de l'Université de l'Alberta afin de mettre sur pied un programme de remplacement destiné à ces EFE. L'ACORE et l'Université de l'Alberta ont conclu une entente pour l'administration d'un cours intitulé *Critical Thinking, Clinical Reasoning and Application in Canadian Occupational Therapy*, offert par l'université deux à trois fois par année. En 2025, deux cohortes ont été proposées, soit de mars à juin et de septembre à décembre. Au total, 26 EFE y ont participé et le taux de réussite s'est élevé à 73 pour cent.

Séance annuelle de mise à jour du SEES à l'intention des organismes de réglementation canadiens en ergothérapie

Le webinaire annuel de mise à jour du SEES a été animé par la présidente de l'ACORE le 25 septembre 2025 afin de présenter les plus récentes informations sur le programme aux organismes de réglementation provinciaux en ergothérapie, ainsi qu'aux membres de leurs comités d'inscription et à leur personnel. Cette séance a notamment porté sur une présentation du programme SEES et de ses différentes composantes, sur l'évolution du nombre de demandeurs au fil du temps, ainsi que sur les initiatives prévues pour améliorer le programme dans les années à venir.

Suite à la page 14

¹ En tant que membre à part entière de l'ACORE, l'organisme de réglementation du Québec, l'Ordre des ergothérapeutes du Québec, a pleinement endossé le SEES et a participé à son développement. Toutefois, le Québec utilise son propre système d'évaluation pour l'évaluation des EFE qui s'inscrivent pour exercer dans cette province, conformément aux règlements et aux compétences spécifiques établis par l'Ordre des ergothérapeutes du Québec. Les ergothérapeutes ne sont pas réglementés dans les territoires.

ACTIVITÉS EN 2025 (SUITE)

STATISTIQUES SUR LES DEMANDEURS POUR LA PÉRIODE DU 1ER JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2025

Depuis la mise en œuvre de l'EC à distance le 16 novembre 2020, les délais d'achèvement du SEES se sont améliorés. En 2025, 112 EFE ont complété le processus, comparativement à 106 en 2024. L'illustration 2 présente les provinces dans lesquelles ces 112 demandeurs prévoyaient s'inscrire après avoir terminé le SEES, par rapport au nombre d'EFE inscrits comme nouveaux demandeurs par chaque organisme de réglementation provincial en 2025.² L'illustration 3 présente les pays où

ces demandeurs ont obtenu leur diplôme en ergothérapie. En 2025, la majorité des demandeurs provenaient encore de pays où les Canadiens poursuivent fréquemment des études internationales en ergothérapie, notamment l'Australie, le Royaume-Uni et les États-Unis, ainsi que de l'Inde. Après une légère baisse en 2023, le nombre de nouveaux demandeurs a augmenté à nouveau en 2024 et 2025 (illustration 4). Enfin, l'illustration 5 présente les décisions finales rendues à l'égard des EFE ayant complété le processus du SEES en 2025.

« Depuis la mise en œuvre de l'EC à distance le 16 novembre 2020, les délais d'achèvement du SEES se sont améliorés. En 2025, 112 EFE ont complété le processus, comparativement à 106 en 2024. »



² Les EFE inscrits initialement dans une province en 2025 peuvent avoir complété le processus du SEES avant cette année. Ils peuvent également avoir présenté une demande d'inscription initiale dans plus d'une province. Les EFE qui transfèrent d'une province à une autre dans le cadre de l'Entente sur les mesures de soutien à la mobilité de la main-d'œuvre ne sont pas inclus dans ces chiffres.

ACTIVITÉS EN 2025 (SUITE)

FIGURE 2: Provinces dans lesquelles les demandeurs prévoyaient s'inscrire après avoir terminé le SEES en 2025, par rapport aux inscriptions initiales par province

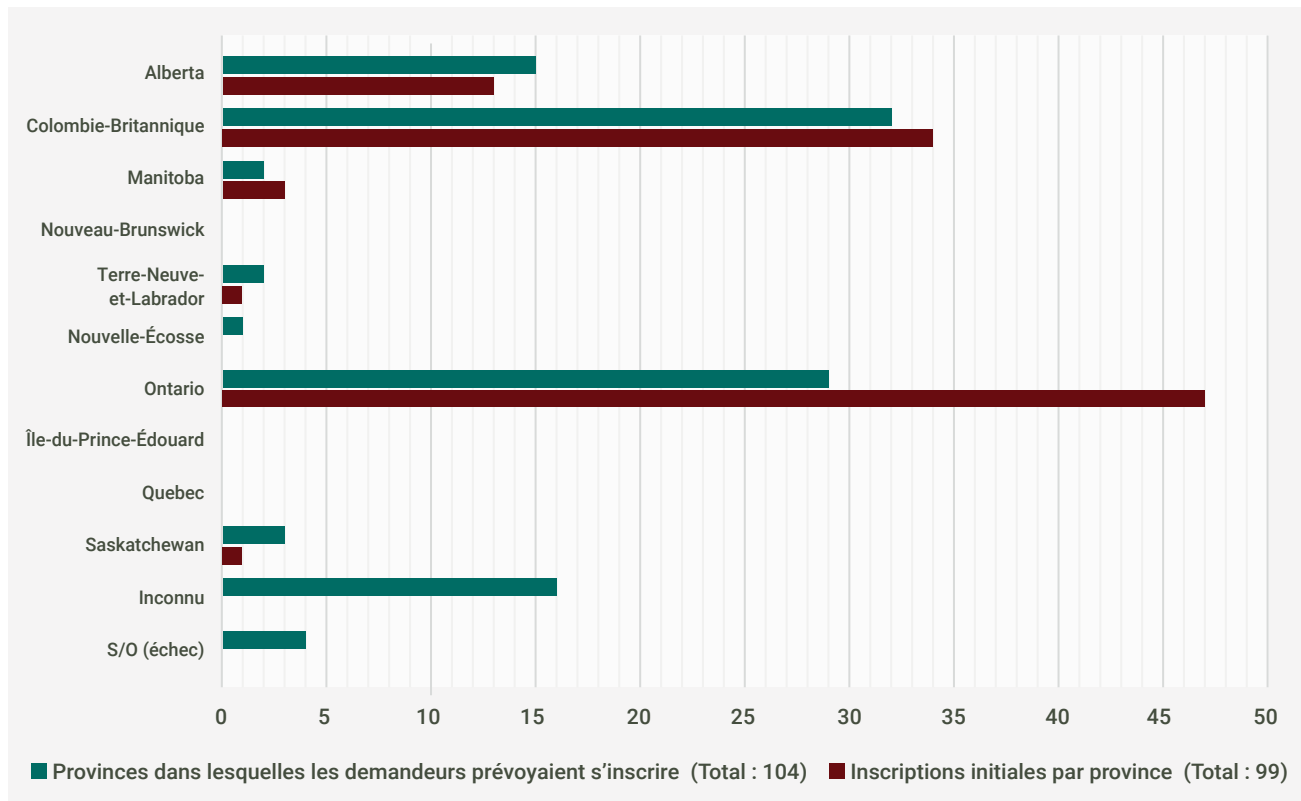
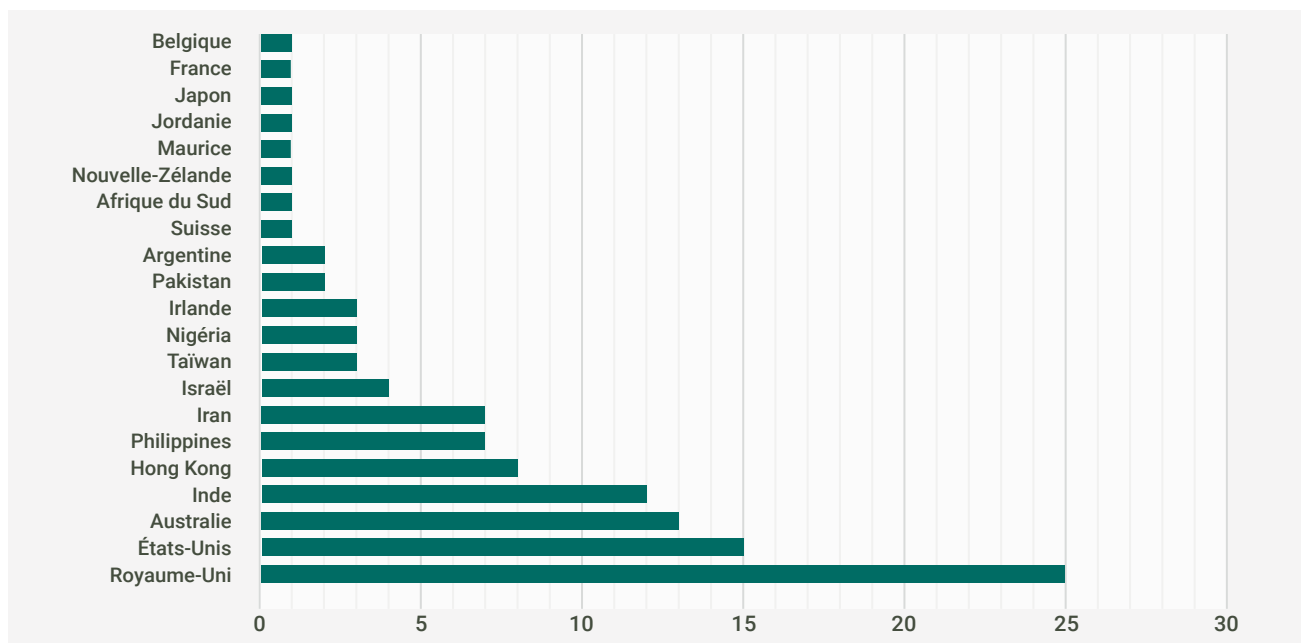


ILLUSTRATION 3: Pays où les demandeurs qui terminent le SEES en 2025 ont obtenu leur diplôme en ergothérapie



ACTIVITÉS EN 2025 (SUITE)

ILLUSTRATION 4 : Nombre de nouveaux demandeurs SEES par trimestre, 2022–2025

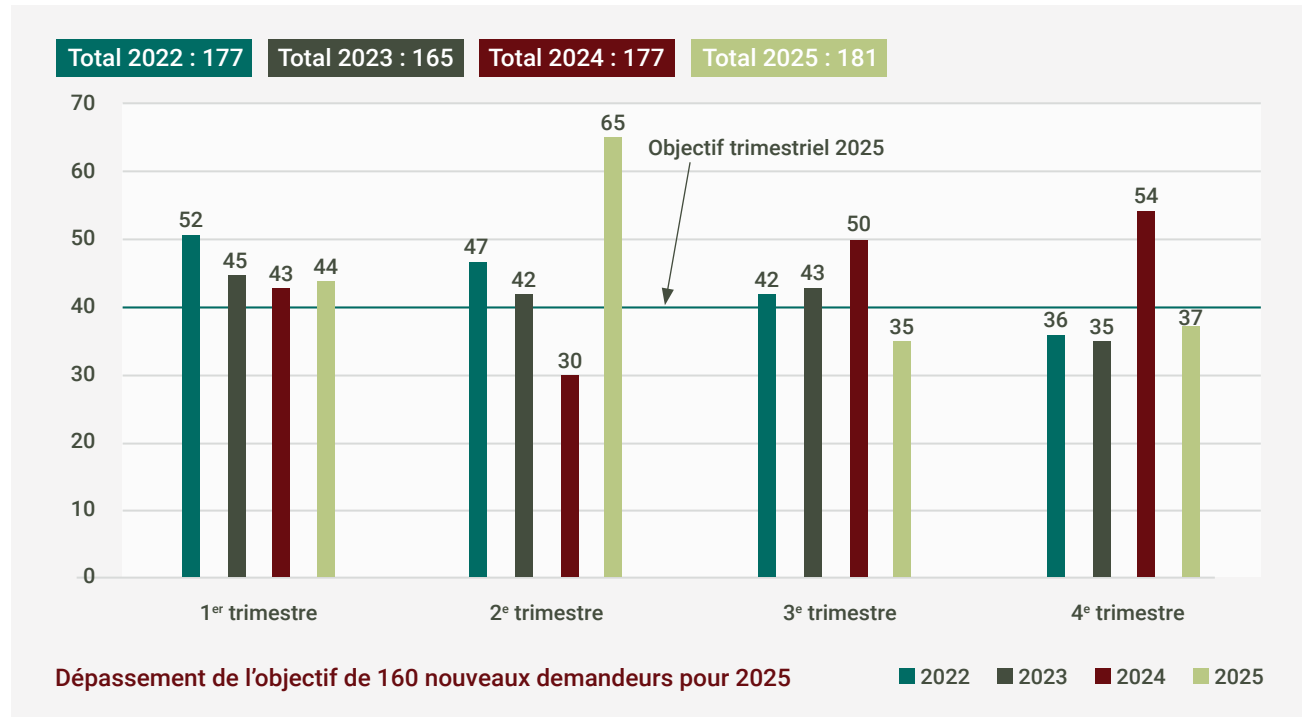
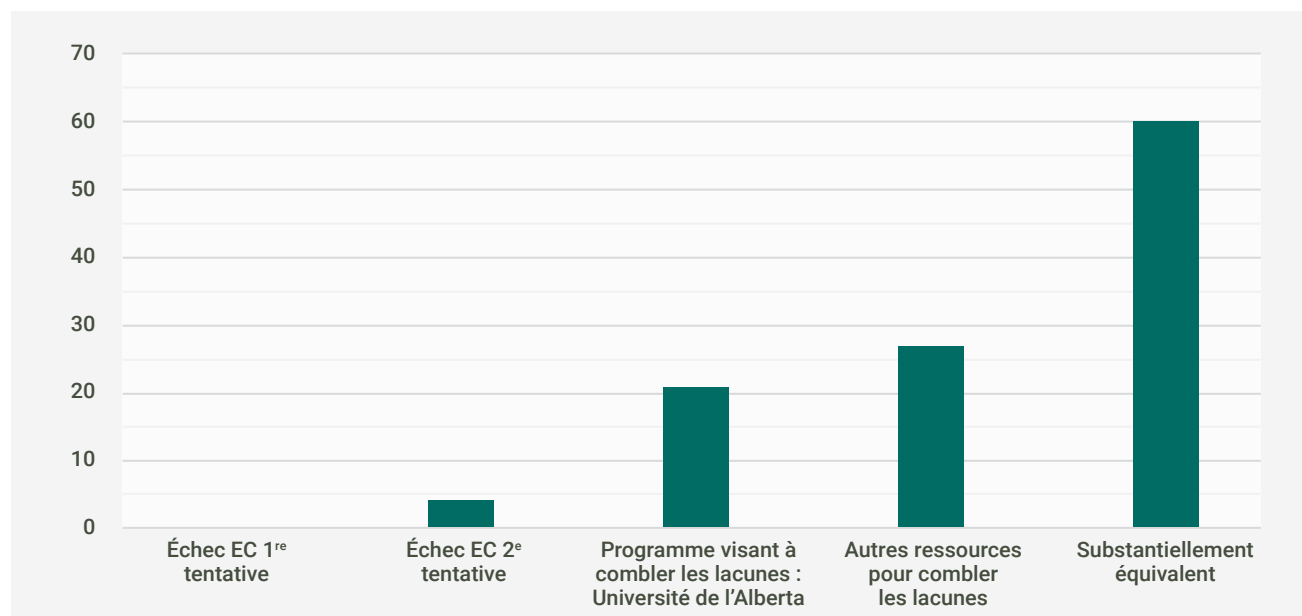


ILLUSTRATION 5 : Décisions finales rendues à l'égard des EFE ayant complété le processus du SEES en 2025



ACTIVITÉS EN 2025 (SUITE)

Le SEES fait l'objet d'une modernisation

L'ACORE entreprend un projet de trois ans visant à assurer une efficacité et une efficience optimales dans la reconnaissance des diplômes étrangers des EFE. Pour plus d'informations, veuillez consulter le site Web de l'ACORE.

Au cours de la période 2025-2028, l'ACORE s'engage à :

- Renforcer l'ensemble des composantes du SEES
- Intégrer les nouvelles *Compétences des ergothérapeutes au Canada* dans les volets du programme consacrés à la reconnaissance des diplômes et à la vérification des compétences
- Automatiser les processus afin d'accroître l'efficacité et l'efficience
- Développer et mettre en œuvre des outils de navigation simplifiés ainsi que des études de cas pour les EFE.

Ce projet est financé en partie par le Programme de reconnaissance des titres de compétences étrangers du gouvernement du Canada et en partie par le ministère de la Santé de la Colombie-Britannique. L'ACORE publiera régulièrement des mises à jour sur cette page : <https://acotro-acore.org/fr/aperçu-du-sees/seas-is-being-enhanced-french/>



Financé en partie par le gouvernement du Canada par le biais du Programme de reconnaissance des titres de compétences étrangers | 

Vérité et réconciliation

Conformément aux appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation du Canada, l'ACORE soutient les efforts visant à accroître la représentation des professionnels autochtones au sein du système de santé et à promouvoir les principes d'équité, de diversité et d'inclusion dans la prestation des soins.

L'ACORE s'engage à appuyer les organismes de réglementation en ergothérapie dans leur réponse aux appels à l'action et aux appels à la justice issus du rapport final de *l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées*, ainsi qu'à la *Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones*. La promotion de la réconciliation constitue une responsabilité partagée par l'ensemble des secteurs de la profession d'ergothérapie, notamment l'éducation, la recherche, la pratique clinique et la réglementation. Ensemble, ces documents fondamentaux offrent des orientations essentielles pour la mise en œuvre concrète et significative de principes tels que les droits de la personne, les droits occupationnels et les approches de transformation sociale.

Dans le cadre de cet engagement, l'ACORE travaille en collaboration avec les organismes de réglementation en ergothérapie afin de soutenir des pratiques réglementaires respectueuses des droits des Autochtones et favorisant l'équité et la justice. Cela comprend notamment la promotion d'approches uniformes, éthiques et respectueuses en matière de collecte et d'utilisation des données.

La collecte de données sociodémographiques pertinentes constitue un élément essentiel des travaux en matière d'équité, de diversité et d'inclusion, car elle permet de suivre les progrès réalisés au fil du temps et de soutenir la mise en œuvre de mesures fondées sur des données probantes. La mesure des résultats — en particulier ceux liés à une plus grande participation des Autochtones aux professions de la santé — repose sur le principe selon lequel les progrès doivent être mesurés afin d'être pleinement compris, évalués et améliorés.

Afin de soutenir davantage ces efforts, l'ACORE a élaboré un modèle de politique sur la collecte de données sociodémographiques à l'intention de ses organismes membres. Par ailleurs, l'harmonisation avec un ensemble

Suite à la page 18

ACTIVITÉS EN 2025 (SUITE)

de données actualisé et normalisé améliore la comparabilité des données sur la main-d'œuvre en ergothérapie entre les provinces et les professions de la santé, et a permis l'introduction de la collecte de données fondées sur l'origine ethnique. Ces avancées renforcent l'analyse, la planification et la prise de décision en matière de main-d'œuvre dans une perspective d'équité.

L'ACORE demeure fidèle à son engagement en faveur de la réconciliation grâce à des d'actions ciblées et durables qui reflètent la responsabilité individuelle et collective au sein de la communauté réglementaire de l'ergothérapie.

Occupational Therapy Canada

Les membres de l'ACORE ont contribué à l'organisation et au déroulement de la journée de réflexion d'OTC, tenue le 7 mai dans le cadre du Congrès de l'ACE. La séance était consacrée à l'utilisation de l'intelligence artificielle et portait sur la manière dont les cliniciens, les universitaires et les organismes de réglementation s'engagent dans ce domaine en constante évolution.

Institut canadien d'information sur la santé

Les organismes de réglementation provinciaux en ergothérapie fournissent à l'ICIS les données sur leurs membres, tandis que l'ACE soumet les données relatives aux ergothérapeutes exerçant dans les territoires, où aucun organisme de réglementation en ergothérapie n'est en place. Ces données alimentent la base de données de l'ICIS sur l'ergothérapie ainsi que celle sur la main-d'œuvre en santé.

En 2025, l'ICIS a organisé des réunions virtuelles avec les fournisseurs de données, notamment les membres de l'ACORE, afin de soutenir la collaboration continue et la modernisation du système. Au cours de l'année, la majorité des membres de l'ACORE ont mis à jour leurs pratiques de collecte de données et leurs systèmes de bases de données afin de se conformer à l'ensemble de données normalisé de l'ICIS pour 2025. L'ICIS a obtenu des fonds destinés aux organismes de réglementation provinciaux afin de soutenir la mise en œuvre de ces mises à jour et des activités connexes.

Équité et responsabilité sociale

L'ACORE a participé à l'élaboration d'une prise de position nationale conjointe avec des organisations d'ergothérapie intitulée *Vers l'équité et la justice : Adopter une approche intersectionnelle de la responsabilité sociale en ergothérapie*. Cette prise de position souligne l'importance de placer l'équité au cœur de la pratique professionnelle et réaffirme un engagement commun envers la responsabilité sociale comme fondement de la promotion de la justice sociale au sein de la profession d'ergothérapeute.

En 2025, les membres de l'ACORE ont finalisé et lancé un module d'apprentissage en ligne sur la culture, l'équité et la justice en ergothérapie. Ce module vise à promouvoir la diversité et l'équité ainsi qu'à soutenir le développement de pratiques en ergothérapie plus respectueuses des différentes cultures.





Grâce à la collaboration, nous contribuons à la protection du public en soutenant et en renforçant une réglementation efficace de la profession d'ergothérapeute partout au Canada.



**Association canadienne des organismes
de réglementation en ergothérapie**

20, rue Bay, suite 900, C. P. 78
Toronto, ON, M5J 2N8

T. 1.844.700.5800

T. 416.681.1000

info@acotro.org

www.acotro-acore.org